



portabilité suite à inaptitude

Par **LAMBO**, le **26/06/2019** à **17:25**

Bonjour ,j'ai 61 ans révolu, je viens d'etre reconnue par le medecin conseil invalide deuxième catégorie . La médecine du travail me déclare inapte au travail.Une procédure de licenciement est en-cours.Comme je suis indemnisée par la CPAM comme invalide, je ne passe pas par pôle emploi. Je me pose donc la question de la portabilité de ma mutuelle dès que mon licenciement sera effectif. Remerciements et Sincères Salutations.